

CERTIFICAT DE PUBLICATION

L'administration communale de **STRASSEN** certifie par la présente que

le rôle de répartition des parcelles du lot de chasse 451

pour le produit de location de la chasse de l'exercice 2026 / 2027

du syndicat de chasse de **STRASSEN - lot 451**

a été publié et affiché au secrétariat communal de la mairie de **STRASSEN**

pendant la période du **21.09.2026** au **05.10.2026** inclus

conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse

STRASSEN, le _____ 20__

Extrait de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse

Art. 43 (...) Le collège des syndics est chargé du contrôle et de l'approbation du rôle de répartition et du compte définitif qui sont établis par le secrétaire-trésorier et publiés par voie d'affichage aux lieux usités pour les publications officielles dans les communes comprises dans le lot. Cette publication, qui dure quinze jours, se fait au plus tard pour le rôle de répartition le 15 juillet de chaque année d'exercice et pour le compte définitif le 31 mars suivant. Elle est portée immédiatement à la connaissance du Directeur de l'Administration de la nature et des forêts.